

34,012 personnes à charge de tels pensionnés. A la même date également, 32,471 touchaient l'allocation d'anciens combattants et 11,816 femmes, l'allocation des veuves d'anciens combattants. Je me permets ici une parenthèse pour féliciter l'adjoint parlementaire de l'intérêt particulier qu'il porte à cette question. Il y avait également 856 personnes à charge et 211 orphelins. Pour ce qui est de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants, il y avait 29,121 anciens combattants qui touchaient de l'aide à titre de cultivateurs ou de pêcheurs commerciaux à plein temps. De plus, 30,519 anciens combattants étaient établis sur de petits lopins de terre et 19,852 avaient bénéficié d'assistance quelconque relativement à l'habitation. Ces chiffres montrent que le ministère exerce une énorme influence sur le bien-être des citoyens.

Avant de poursuivre, je tiens à dire combien j'ai apprécié la courtoisie et la considération dont j'ai toujours été l'objet de la part des fonctionnaires supérieurs, de la Commission canadienne des pensions, de la Commission des allocations aux anciens combattants, des fonctionnaires du service des terres destinées aux anciens combattants et des fonctionnaires régionaux du ministère.

Et, parlant des fonctionnaires régionaux, j'en profite pour dire que beaucoup d'entre nous en Colombie-Britannique ont regretté les services du colonel Weir, qui était administrateur régional adjoint à Vancouver. Sauf erreur, il aurait quitté le ministère pour se consacrer à son entreprise familiale. Je sais qu'il emporte les meilleurs souhaits des membres du Parlement de la Colombie-Britannique et de nombreux anciens combattants qu'il a bien servis lorsqu'il était à son poste.

J'ai toujours trouvé les fonctionnaires du ministère disposés à faire de leur mieux pour aider les anciens combattants et les personnes à leur charge, tout en respectant la loi et les règlements. En vérité, monsieur le président, je voudrais que la très petite minorité d'anciens combattants qui ne se rendent pas compte de l'immense activité du ministère et du souci qu'ont les fonctionnaires de ne rien négliger, dans le cadre de la loi et des règlements, pour aider les anciens combattants puissent être témoins des travaux du ministère à Ottawa et dans les bureaux régionaux.

A mon avis, le ministère des Affaires des anciens combattants est une administration qui a du cœur, c'est-à-dire qu'il a mis au point des méthodes et des techniques qui pourront plus tard, je l'espère, servir à régler nos cas semblables du domaine civil. A mon avis, le ministère a créé des méthodes que nous pourrions fort bien appliquer aux

problèmes civils en matière d'invalidité, de réadaptation et de rétablissement.

Il appartient au Parlement de modifier, au besoin, la législation relative aux anciens combattants. A ce propos, j'ai quelques réflexions à soumettre à la Chambre et au ministre. Toutefois, je dois auparavant, en toute justice, rendre hommage à l'excellent travail accompli en faveur des anciens combattants par la Légion canadienne et le Conseil national des anciens combattants. Leurs propositions et leur collaboration avec les membres de la Chambre, le comité parlementaire et les fonctionnaires du ministère des Affaires des anciens combattants ont toujours été très précieuses. A mon avis, tout ancien combattant devrait aider à porter le fardeau qui retombe sur ces organismes, en adhérant à celui qui lui convient le mieux.

Avant de passer à ce que je puis appeler mes doléances, je tiens à dire à quel point je suis heureux que les jours officiels, sombres et déprimants, des chefs et fonctionnaires du ministère soient finis depuis leur entrée dans le nouvel édifice. C'est un édifice digne du vaste et important champ d'activité du ministère. Un collègue qui siège à ma gauche me signale que, tout en partageant assez bien mon avis, il déplore que l'édifice ne soit pas climatisé. J'espère avec lui qu'il le sera plus tard.

J'en viens maintenant à la loi sur les allocations aux anciens combattants. Le comité a étudié assez longuement cette mesure. Il n'est pas douteux que les transformations adoptées aient été utiles à des milliers d'ex-militaires et de leurs ayants-droit, et qu'elles constituent un progrès. Toutefois, je prie instamment le Gouvernement de réfléchir davantage aux observations qui lui sont adressées par les groupements d'anciens combattants, singulièrement en ce qui concerne l'augmentation du revenu admissible. J'ai l'impression qu'une augmentation du maximum, dans ce cas-ci, serait bien avantageuse pour une foule d'anciens combattants et d'ayants droit.

Je fais miennes les demandes de la Légion au sujet du versement de ces allocations aux anciens combattants habitant ailleurs qu'au Canada, plus particulièrement ceux qui estiment devoir s'expatrier pour leur santé. Je connais un cas tout à fait caractéristique, dans ma circonscription. Ces cas, paraît-il, sont rares, mais il reste que la législation et la réglementation actuelles donnent lieu à de grosses difficultés en ce qui concerne les quelques anciens combattants intéressés.

J'ai saisi le ministère du cas de l'ancien combattant de ma circonscription dont je viens de parler. Les fonctionnaires, je le reconnais, ont réservé à ma requête l'accueil